



Noyers
sur/serein

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 2 juillet 2010 à Noyers à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc Domingo, Maire de Noyers.

Présents : 10 conseillers municipaux

Absents : M. Bardet pouvoir à J.C . Giovannelli –E Meunier pouvoir à M. Domingo – C. Carregosa-Luis – G.Rougier

Secrétaire de séance : N. Labosse

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Avant de commencer l'ordre du jour, le maire propose que soient ajoutés les points suivants :

Appel d'offre : aménagement des aires de jeux

Dossier DOCOMO – maison des associations

1. APPELS D'OFFRES : ROUTE DE FORET BREAULT

Sur 11 entreprises qui ont retiré le dossier de consultation, six ont soumissionné. La commission d'appel d'offres, réunie le 2 juin, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise BOUJEAT (Nitry) pour les travaux de renforcement de la route de Forêt Bréault, pour un montant HT de 141 945 € soit TTC 169 766.22 €.

Monsieur LANDRIER souligne que la commission des travaux a souhaité la création d'un groupe de travail « Forêt Bréault », qui a côté du bureau de maîtrise d'œuvre, s'assurerait régulièrement de la qualité et de quantité des matériaux utilisés.

Le conseil, après en avoir délibéré, 1 abstention, autorise le maire à signer le marché.

2. APPELS D'OFFRES : TOITURES MAIRIE

3 entreprises ont répondu. La commission d'appel d'offres, réunie le 2 juin, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise PIANON (Yrouerre) pour la réfection des couvertures de la mairie, pour un montant HT de 37 804.55 € soit TTC 45 214.24 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer le marché.

3. DONATION GILLET DE L'AAMANN – 3 TABLEAUX D'ART NAÏF

L'AAMANN a offert au musée de Noyers trois tableaux de monsieur Lucien GILLET (peintures à l'huile) intitulés : « Mort du Député Alphonse Baudin » - « La nativité et l'Epiphanie » - « Colette-je vous souhaite beaucoup de bonheur ».

Après en avoir délibéré le conseil, à l'unanimité, charge le maire de signer la convention de donation et exprime sa gratitude à l'association et au donateur.

4. REGIE MUSEE : FIXATION DE TARIFS DES PRODUITS DERIVES DE L'EXPOSITION DANIELLE CHANUT (AFFICHES, CARTES POSTALES, CATALOGUES)

Le maire propose de déposer à la régie du musée des catalogues, affiches, et cartes postales édités à l'occasion de l'exposition temporaire "Des singularitez et chimères" de Danielle CHANUT - présentée du 15 juin - 15 septembre.

- 700 catalogues à 3.50 €
- 60 affiches à 3 €
- 70 cartes postales à 1 €

Le conseil accepte à l'unanimité et remercie Danielle CHANUT pour l'exposition de qualité qu'elle a réalisée.

5. ONF : PLAN DE COUPE DE L'EXERCICE 2011

Le maire informe le conseil des propositions de l'ONF

- martelage de la parcelle 22 en coupe de cloisonnement (passages de 4m tous les 20m) pour l'hiver 2010/2011,

- martelage de l'emprise de trois places de dépôt de bois parcelles 1 partie et 2 partie pour l'hiver 2010/2011,

- martelage des parcelles 10 et 11 en coupe de cloisonnement (passages de 4m tous les 20m), pour l'hiver 2011/2012,

- la délivrance se fera sous la responsabilité des trois garants (M.BARDET - G.ROUGIER - D.SIMONNET). ,

Accord du conseil à l'unanimité.

6. SUBVENTION CCAS : 300 €(VOYAGE ENFANTS DU COLLEGE)

Le conseil avait déjà voté cette subvention de 50 € par élève de Noyers (6 sont concernés) pour leur séjour au ski organisé par le collège, aide qui devait être initialement versée à l'établissement mais que celui-ci ne peut remettre directement aux familles pour de contraintes règlementaires.

La municipalité ne peut que verser la somme de 300 € au CCAS qui pourra quant à lui virer nominativement aux familles l'aide attribuée. Accord à l'unanimité.

7. VIREMENT DE CREDIT POUR LES TRAVAUX DU SIET

A la demande de la Trésorerie, le conseil accepte à l'unanimité, de virer les crédits ouverts au compte 213 pour 4 102 € au compte 204 pour la même somme.

8. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ERDF-GRDF

Le maire donne connaissance au conseil du montant auquel peut prétendre la commune au titre de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité soit 180 € par an- accord à l'unanimité

9. REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE LA TAXE FONCIERE A M.MIGNOT – PARCELLE YC 144 – LE CHAMP DU PAVE

Monsieur Michel MIGNOT a demandé le remboursement de la taxe foncière de 2007 relative à la parcelle YC 144 – Champ du Pavé, dont il a été rendu destinataire à tort alors que la commune était propriétaire de ladite parcelle depuis juin 2006. Cette taxe représente 112.74€. Accord à l'unanimité

10. MODIFICATION DU REGLEMENT DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE : CLAUSE POUR LA REMISE D'UNE FICHE DE RELEVÉ A CHAQUE PASSAGE DU PREPOSE

Dans l'objectif de contribuer à déceler plus rapidement les fuites d'eau qui pourraient intervenir sur le domaine privé des abonnés, sur proposition du maire, le conseil décide à l'unanimité que soit portée sur le règlement d'eau une clause faisant obligation à l'agent communal de remettre à l'usager le relevé de la consommation à chaque passage.

11. BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON VALEUR - 1481.91 € DETTES DE L'ENTREPRISE COQUET (LIQUIDATION JUDICIAIRE)

Sur proposition de la trésorerie, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'admission en non valeur de la somme de 1481.91 € due par l'entreprise COQUET Eric (peintre), dette qui ne pourra être soldée par l'entreprise puisque le tribunal a clôturé la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

12. FLEURISSEMENT : PRESENTATION DE L'ETUDE REALISEE PAR G.ROUSSEL ET E.HABERT

Monsieur Giovannelli présente à l'ensemble du conseil le plan de gestion des espaces verts réalisé par Emeline Habert et Guylain Roussel. Cette étude est entièrement gratuite, les plantes vivaces sont à l'honneur. Madame Labosse pense qu'il faut de la mixité avec l'ajout de fleurs annuelles afin d'apporter de la couleur comme sur la façade de la mairie.

L'ensemble du conseil remercie ces jeunes gens pour leur travail. Remerciements aussi à Monsieur Eric Côte et aux enfants de l'école des Brions de Tonnerre qui ont fait un fleurissement tout à fait remarquable au pré de l'échelle.

Madame Saonit déplore que les employés communaux continuent malheureusement à détruire les roses trémières derrière les fossés. Martine Semelagne souhaite que la commission environnement se réunisse avec les employés communaux pour redéfinir les conditions de leurs interventions.

13. DESHERBAGE : RECHERCHE DE SOLUTIONS DURABLES

Monsieur Giovannelli remet aux conseillers une analyse sous forme de tableau sur les différents types de désherbages (chimique, thermique, de grand-mère, biologique, manuel et mécanique). Il en ressort qu'aucune solution n'est idéale et qu'il faut pousser la réflexion. D'ores et déjà l'emploi du désherbant est réduit. Un rappel sera fait aux employés communaux afin qu'ils mettent masques et gants lors de l'utilisation de pesticides afin d'éviter des problèmes de santé. Il sera demandé à Julien Klimczak de faire un stage de formation en ce domaine.

14. SUITE EVENTUELLE A LA DIFFAMATION ENVERS UN CORPS CONSTITUE

Le maire rappelle rapidement les faits et souligne que le conseil doit se prononcer, en raison des délais (prescription le 3 juillet à minuit), quant à la suite qu'ils souhaitent donner aux propos diffamatoires envers le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à 6 voix contre, 5 voix pour et 1 abstention, le conseil décide de ne pas donner suite à cette affaire.

POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR :

➤ APPEL D'OFFRE : AMENAGEMENT DES AIRES DE JEUX

3 entreprises ont été consultées. La commission d'appel d'offres, réunie le 2 juillet, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise ROSSI espaces verts (Etivey) pour l'aménagement des aires de jeux de Noyers et Puits de Bon, pour un montant HT de 12 623.44 € soit TTC 15 097.63 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer le marché.

➤ DOSSIER DOCOMO – MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur Domingo fait part au conseil qu'après trois courriers en Recommandé avec AR adressés à la société DOCOMO il n'a reçu aucune réponse, aussi il propose que la commune se retire du projet et entame la procédure de dénonciation du compromis de vente de l'immeuble dit « maison des associations », certains autres propriétaires ayant déjà dénoncé le compromis.

Après en avoir délibéré, le conseil, 1 voix contre, charge le maire de procéder aux formalités prévues au contrat.

TOUR DE TABLE

Monsieur Germain au vu de la chaleur demande s'il n'est pas possible de faire les conseils municipaux dans la salle annexe.

Monsieur Landrier demande que les gros projets d'appels d'offres soient soumis à la décision du conseil municipal et non à celle de la CAO et par voie de conséquence souhaite que la délégation donnée au maire en la matière soit retirée. Ce point sera à délibérer au cours d'un prochain conseil.

Madame Riotte :

- soulève le problème de stationnement sur la place du Marché au Blé ainsi que sur la place du Grenier à Sel. Monsieur Domingo informe le conseil que Monsieur Giovannelli a rencontré une personne de la sécurité routière pour évoquer l'ensemble de ces points.
- demande au maire s'il a pu obtenir qu'une réunion soit organisée avec le groupe SNI concernant la cession de l'immeuble de la gendarmerie afin d'évaluer les avantages et les inconvénients de la cession par bail emphytéotique. Monsieur Domingo prendra rendez vous et évoquera ce dossier auparavant avec le Président du Conseil Général.

Monsieur Robert propose que la rue de Venoise soit, après achèvement des travaux, rouverte à la circulation des riverains. Monsieur Domingo verra selon les prescriptions de la D.D.T.

Le maire donne lecture des questions posées par monsieur Meunier et qui concernent :

- l'arrosage du terrain de foot. En l'absence de monsieur Rougier la réponse ne peut être donnée.
- la réfection du mur des fossés : travaux sans subventions ou avec mais moyennant un supplément très important.
Monsieur Germain informe le conseil qu'en commission des travaux il avait été dit sans subvention afin d'éviter des contraintes et études supplémentaires.
Ce point sera porté à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

PAROLE DANS LE PUBLIC

Madame Oppenot s'interroge sur l'état de la voirie maintenant que le mur de Venoise est terminé. Monsieur Landrier informe le conseil que la route sera faite dans les quinze prochains jours.

Madame Solange Baron fait part de ses revendications concernant sa dernière facture d'eau suite à une fuite d'eau après compteur. Celle-ci sera vue en commission des finances.

Madame Kleinbauer souligne la vitesse excessive vers le moulin. Monsieur Domingo rappelle que Monsieur Giovannelli travaille sur le sujet.